



THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

giz

**RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION
LOCALE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES CAPACITES EN MATIERE D'ACCES ET DE
PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES
(APA)**

TITRE DU PROGRAMME: ABS Capacity Development Initiative

ORGANISME D'EXECUTION : ONG « Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles » (ONG-CeSaReN)

N° de la Convention : 83136751

N° de dossier : 12.2130.8-005.03

Décembre 2013

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Niveau d'exécution du Plan de travail.	8
Tableau 2. Synthèse des résultats.	21
Tableau 3. Accords sur les prochains pas.....	24
Tableau 4. Extrait de la planification des actions retenues pour la SPANB 2011-2020.....	24
Tableau 5. Extrait de la synthèse de l'évaluation des coûts de la SPANB 2011-2020	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Démarche pour atteindre la stratégie APA.	19
--	----

LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES

ABS :	Access and Benefic Sharing
AN:	Assemblée Nationale
APA :	Accès et Partage des Avantages
C/SAF :	Chef Service Administratif et Financier
CCCA :	Conditions Convenues de Commun Accord
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CeSaReN :	Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CESP :	Communication, Education et de Sensibilisation du Public
CPCC :	Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause
CT:	Connaissance Traditionnelle
DE :	Directeur Exécutif
FCFA:	Franc de la Communauté Française d'Afrique
GIZ :	Coopération Internationale Allemande
IEC:	Information Education Communication
INRAB:	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
IRCA :	Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA
LEA:	Laboratoire d'Ecologie Appliqué
MAEP:	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
OSC:	Organisation de la Société Civile
PF:	Point Focal
PIFSAP :	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées
PMT :	Programme de Promotion de la
PP :	Parties Prenantes
ProAGRI :	Programme Agriculture de la GIZ
SPANB :	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES.....	2
LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES.....	2
1. INTRODUCTION	5
2. EFFETS ET IMPACT DU PROJET.....	5
3. EVALUATION DU PLAN DE TRAVAIL 2013	6
3.1. Principaux résultats et activités du Plan de Travail.....	6
3.2. Niveau d'exécution des activités planifiées	7
3.2.1. Résultat 1 : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle	11
3.2.2. Résultat 2 : Les études de base pour l'élaboration d'un cadre national APA sont disponibles.....	11
3.2.3. Etat des lieux des mesures législatives et réglementaires d'accès et de partage des avantages lié aux ressources génétiques/biologiques	11
3.2.4. Résultat 3 : Les mécanismes de participation des parties prenantes sont définis et les renforcements des capacités sont assurés	18
4. PERSPECTIVES/CONCLUSION	26
5. REMERCIEMENTS.....	27

TITRE DU PROGRAMME: ABS Capacity Development Initiative

ORGANISME D'EXECUTION : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles » (ONG-CeSaReN)

N° de la Convention : 83136751

N° de dossier : 12.2130.8-005.03

Pays : Bénin

Site : Cotonou

TYPE D'INTERVENTION :

- Définition des mécanismes de participation des Parties Prenantes à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)
- Réalisation des études de base pour la mise en œuvre d'un cadre législatif APA
- Elaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA
- Renforcement des capacités

DATE D'APPROBATION DE LA CONVENTION:

- Date de signature : 20/02/ 2013

DATE DE DEMARRAGE ET DUREE DU PROGRAMME

- Date de démarrage effectif : 20/02/ 2013
- Durée : 10 mois 8 jours

PERSONNE DE CONTACT : BOSSOU Bienvenu, Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN

1. INTRODUCTION

Le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Il s'agit d'un Protocole contraignant sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Il devra entrer en vigueur, lorsque 50 pays l'auront ratifié.

Il convient de rappeler que le Bénin, de par sa richesse en diversité biologique et connaissances traditionnelles aussi bien médicinales qu'alimentaires, a toujours été une destination potentielle des bio prospecteurs.

La mise en œuvre conséquente du Protocole nécessite des activités indispensables à mener dans plusieurs champs d'action (politique, stratégique, législatif, etc.) Pour l'atteinte des objectifs, au regard de la complexité et la nouveauté de la thématique, l'exécution des activités méritent d'être soutenues techniquement et financièrement. A cet effet, un « projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin » a été élaboré par l'ONG CeSaReN et soumis en 2012, avec le soutien politique du Ministère en charge de l'Environnement, au financement de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRCA).

Les appuis techniques et financiers obtenus de l'Initiative en 2012 et 2013 ont permis de :

- développer et de réaliser un important programme de Communication, d'Education et de Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit (i) d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité national APA. (ii)
- démarrer la mise en œuvre du Protocole : Il s'agit (i) des actions administratives et d'information des décideurs pour promouvoir la ratification dudit protocole (ii) l'élaboration de la stratégie nationale APA et de son cadre opérationnel.

Le présent rapport présente le niveau d'exécution du plan travail allant de février à décembre 2013.

2. EFFETS ET IMPACT DU PROJET

Les actions supra citées ont été conduites de façon satisfaisante à leur terme et l'analyse du processus de planification et de coopération mis en place par le Bénin à travers l'ONG CeSaReN et l'IRCA démontre que :

- les acteurs en place sont bien informés des principes de l'APA et du Protocole de Nagoya sur l'APA de telle sorte que chaque membre est devenu le porte parole et l'acteur central devant conduire ce processus complexe de manière satisfaisante,

- la ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA par le Bénin est réalisée dans un délai raisonnable,
- des études de base pour la mise en place d'un cadre national APA sont réalisées
- le mécanisme de participation des parties prenantes est défini
- des programmes de renforcement de capacité des Parties Prenantes (PP) sont régulièrement développés.
- le draft de la stratégie nationale APA et de son cadre opérationnel est élaboré dans une approche participative à travers un processus multi acteur intensif.

3. EVALUATION DU PLAN DE TRAVAIL 2013

3.1. Principaux résultats et activités du Plan de Travail

Les principaux résultats et l'essentiel des activités du Plan de Travail sont :

Résultat 1 : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle

Activités

- Mettre en place le personnel;
- Assurer le fonctionnement de la cellule de pilotage.

Résultat 2 : Les études de base pour l'élaboration d'un cadre national APA sont disponibles

Activités

- Réaliser et valider l'inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques / génétiques et partage des avantages;
- Réaliser et valider l'inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux connaissances traditionnelles et partage des avantages;
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole APA.

Résultat 3 : Les mécanismes de participation des parties prenantes sont définis et les renforcements des capacités sont assurés

Activités

- Elaborer un guide de consultation et de participation des parties prenantes;
- Participer aux ateliers de révision de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) afin d'y appuyer la prise en compte de l'APA.

3.2. Niveau d'exécution des activités planifiées

Le tableau n° 1 ci-dessous présente le taux d'exécution des différentes activités planifiées.

Tableau 1. Niveau d'exécution du Plan de travail.

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 15/12/2013	Observations	Responsables/Collaborateurs
Résultat 1 : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle					
Mettre en place le personnel	Début Mars 2013, le contrat de travail du C/SAF est signé et transmis à la GIZ. Début Mars 2013, la Cellule de pilotage est fonctionnelle.	Le C/SAF est recruté et son contrat de travail est transmis à la GIZ Le personnel à la charge de CeSaReN (DE, Assistant DE, Conducteur de Véhicule/Coursier) est mis en place	100%		ONG/CeSaReN-GIZ
Assurer le fonctionnement de la cellule de pilotage	Les moyens de travail sont mis en place à temps pendant toute la durée du projet.	La GIZ et l'ONG CeSaReN ont mis en place toutes les ressources financières prévues	100%		ONG CeSaReN/GIZ
Résultat 2 : Les études de base pour l'élaboration d'un cadre national APA sont disponibles					
Réaliser et valider l'inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur	Avant fin Mai 2013 l'état des lieux des dispositions réglementaires et institutionnelles en	Consultant recruté et étude réalisée	100%		ONG CeSaReN/GIZ/Consultant/Comité APA

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 15/12/2013	Observations	Responsables/Collaborateurs
l'accès aux ressources biologiques / génétiques et partage des avantages.	matière d'accès aux ressources biologiques/génétiques et de partage des avantages est réalisé. Avant fin Juin 2013, l'état des lieux est validé.	Un atelier de validation réalisée	100%		
Réaliser et valider l'inventaire et l'analyse les dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux connaissances traditionnelles et partage des avantages	Avant fin Mai 2013 l'état des lieux des dispositions réglementaires et institutionnelles en matière d'accès aux CT et de partage des avantages est réalisé. Avant fin Juin 2013, l'inventaire est validé.	Consultant recruté et étude réalisée Un atelier de validation est réalisé	100% 100%		ONG CeSaReN/GIZ/Consultant/Comité APA
Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole APA.	Avant 30 Sept. 2013, la stratégie nationale APA validée est disponible	Les consultants recrutés Un draft de Stratégie APA et du cadre	70%	Le choix d'orientation n'est pas encore fait pour chacun des thèmes de choix	CeSaReN/Consultant/PF APA/Comité APA

Résultats/ Activités	Indicateurs vérifiables et mesurables attendus (cible d'extrants) par activité	Opérations physiques réalisées	Taux d'exécution au 15/12/2013	Observations	Responsables/Collab orateurs
	A fin Oct. 2013, la stratégie est soumise au Gouvernement pour adoption. Fin Nov. 2013, la stratégie est imprimée, multipliée et internalisée.	opérationnel est rédigé 02 ateliers de validation d'étape sont tenus	0% 0%	stratégiques identifiés pour l'APA au Bénin Le comité APA pense que ces questions doivent se décider dans un cadre plus important et plus large que le comité APA	
Résultat 3 : Les mécanismes de participation des parties prenantes sont définis et les renforcements des capacités sont assurés					
Elaborer un guide de consultation et de participation des parties prenantes	Avant fin mai 2013, le guide de participation des parties prenantes est disponible	Un atelier d'échanges sur l'élaboration du cadre national APA est tenu avec l'appui de l'expertise de l'IRCA.	100%		ONG /CeSaReN Consultant/Comité interministériel
Participer aux ateliers de révision de la SPANB du Bénin afin d'y appuyer la prise en compte de la stratégie APA	Avant fin décembre 2013, le Coordonnateur a participé à au moins 50% des ateliers de révision de la SPANB	L'équipe de CeSaReN à participer à tout le processus d'élaboration de révision de la SPANB 2011-2020	100%		Comité interministériel /ONG CeSaReN

3.2.1. Résultat 1 : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle

Pour atteindre ce résultat, les activités menées ont consisté à reconstituer l'équipe qui a participé à la mise en œuvre du Projet en 2012 à travers des négociations vu qu'elle a accumulé une expérience avérée dans le cadre de l'APA. Ainsi l'équipe reconstituée est composée

- du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet et d'un Assistant. Cette cellule a pour mission de veiller à la gestion au quotidien des activités objet de la convention et particulièrement de suivre et d'évaluer l'exécution des différentes tâches qui sont menées par des sous traitants.
- d'un conducteur de véhicule jouant également le rôle d'agent de liaison.
- d'une responsable du service administratif et financier chargée d'assurer exclusivement la gestion comptable et financière de la convention. Elle est financièrement prise en charge par l'Initiative pour le renforcement des capacités en matière d'APA.

3.2.2. Résultat 2 : Les études de base pour l'élaboration d'un cadre national APA sont disponibles

Les principales activités menées ont consisté à réaliser dans :

- un premier temps, l'état des lieux des mesures législatives et réglementaires d'accès et de partage des avantages lié aux ressources génétiques/biologiques existant dans les divers secteurs qui assurent la gestion des ressources naturelles au Bénin ;
- un deuxième temps, l'état des lieux des mesures législatives et réglementaires d'accès et de partage des avantages en matière d'accès et de partage des avantages lié aux connaissances traditionnelles ;
- et dans un troisième temps d'exploiter les résultats de ces études et les pré requis du processus¹ de planification et de concertation mis en route au Bénin depuis octobre 2008 avec l'appui de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRCA) et la GiZ pour élaborer une stratégie nationale APA et son cadre opérationnel

Les activités résultats obtenus sont :

3.2.3. Etat des lieux des mesures législatives et réglementaires d'accès et de partage des avantages lié aux ressources génétiques/biologiques

Le consultant recruté a eu pour mission de :

- Répertorier les différents secteurs susceptibles de fournir des autorisations d'accès aux ressources biologiques/génétiques en République du Bénin.

¹ Ce processus fait suite au 3^{ème} atelier de renforcement des capacités en matière d'APA pour le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et les Iles de l'Océan Indien tenu à Cotonou du 28 septembre au 2 octobre 2008.

- Recenser toutes les dispositions législatives et réglementaires (référence des textes de Loi, Décret, Arrêtés, Notes de Service), préciser si possible les différents articles y afférents et les types de ressource concernés.
- Préciser les Direction et Service responsables des délivrances des titres d'accès au niveau des différents secteurs répertoriés.
- Analyser la pertinence des dispositions législatives et réglementaires recensées en rapport aux directives du Protocole de Nagoya sur l'APA.

➤ **Résultats de la consultation**

L'analyse des données des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des approches institutionnelles ont permis de dégager les tendances des processus d'accès en rapport aux principes fondamentaux du Protocole de Nagoya sur l'APA sur l'accès notamment :

- La prise de décision sur l'accès: (permis de recherche, autorisations de collecte et exportation des échantillons, etc.) ;
- le Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC) ;
- les Accords et partenariats dans le contexte de l'accès et utilisation des ressources biogénétiques ;
- le partage juste et équitable des avantages.

○ **Prise de décision sur l'accès: permis de recherche, autorisations de collecte et exportation des échantillons etc.**

D'une façon générale, des réglementations existent dans la plupart des les secteurs des ressources biologiques mais elles sont fragmentées. Il existe des décrets et des arrêtés ministériels établis comme textes d'applications aux lois. Généralement, ces textes clarifient les rôles des institutions impliquées sur certains aspects des questions d'accès. Dans la majorité cas, l'accès et la collecte des échantillons des ressources biologiques et génétiques dans les secteurs concernés est assujettie à l'obtention d'une titre autorisation : permis, licence, certificat ou autres documents de collecte, de capture, d'exploitation, de transport, d'exportation etc., délivré par une institution nationale.

○ **Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC)**

Dans le domaine des ressources naturelles forestières, la plupart des dispositions législatives et réglementaires en vigueur prévoient l'obtention d'un consentement préalable des communautés avant toute délivrance d'une autorisation formelle d'accès à un utilisateur. Mention de ce consentement est porté sur le constat d'exploitation qui précède la délivrance du permis d'accès. Mais ce mode de consentement n'a pas le concept que celui de Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC).

Aucun des textes juridiques et réglementaires en vigueur ne mentionne le CPCC des communautés locales dans les prises de décisions sur l'accès et utilisation des ressources biologiques et génétiques.

○ **Accords et partenariats dans le contexte de l'accès et utilisation des ressources biogénétiques**

Au Bénin, il existe des accords de partenariats de recherche basée sur les ressources biogénétiques nationales (cas du laboratoire de pharmacognosie de Porto-Novo). Cependant il n'existe pas en tant que tel des lois qui réglementent les procédures d'établissement d'accords. Les instruments juridiques et réglementaires en vigueur dans les différents secteurs étudiés ne précisent pas le rôle du gouvernement dans les processus d'établissement des accords de partenariats.

Les lois environnementales ne disposent pas expressément que les activités de recherche pour lesquelles des droits d'accès sont donnés doivent se faire en collaboration avec les institutions nationales et doivent bénéficier aux pays.

○ **Partage juste et équitable des avantages**

Pour aider à promouvoir la gestion et utilisation durables des ressources biologiques, il existe des instruments légaux qui régissent le mode de partage des revenus découlant de l'exploitation des ressources forestières (les produits forestiers non ligneux, les produits forestiers ligneux et les ressources fauniques) entre l'Etat, les communes, les communautés locales et des fonds d'aménagement, etc. Il en est de même pour certaines activités de la Direction des pêches.

Toutefois, il est à souligner que le concept tel que défini par le Protocole n'est pas pris en compte dans les textes juridiques et réglementaires régissant la collecte des échantillons et la recherche sur les ressources biogénétiques au Bénin.

En définitive, l'inventaire et l'analyse des dispositions réglementaires et institutionnelles sur l'accès aux ressources biologiques/génétiques en vigueur en République du Bénin (CeSaReN ONG, 2013), fait apparaître que sur le plan institutionnel, deux ministères (Ministère en charge de l'Environnement et Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche) à travers plusieurs directions et services sont garants de l'accès aux ressources biologiques/génétiques au Bénin. Un effort notoire a été fourni au plan législatif pour assurer la conservation durable des ressources naturelles en général, incluant de ce fait les ressources génétiques. Il existe en effet plusieurs lois, décrets et arrêtés qui réglementent l'accès aux ressources biologiques/génétiques au Bénin. Malheureusement, la fragmentation dans les approches de prise de décision favorise l'exploitation illégale et non-soutenue des ressources tout en créant les opportunités de bio-piraterie. Si quelques principes de partage sont pris en compte dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des ressources, aucun d'eux n'est par contre conforme au Protocole de Nagoya sur l'APA.

Des efforts doivent être fournis le plus vite que possible en vue de remédier à la situation existante. Toutes les autres parties prenantes au processus national APA doivent participer à tout effort, processus ou initiative visant l'élaboration des législations nationales pour une bonne coordination des activités relevant du domaine APA. Une autre étude importante qui doit être menée au profit des parties prenantes doit porter sur les processus APA dans d'autres régions ou l'harmonisation des réglementations est déjà en vigueur.

3.2.3.1. Etat des lieux des mesures législatives et réglementaires d'accès et de partage des avantages lié aux connaissances traditionnelles

Le consultant recruté a eu pour mission de :

- Répertorier les différentes institutions, structures, organisations ou personnes physiques différents cadres susceptibles de fournir des autorisations d'accès aux connaissances traditionnelles liées aux ressources biologiques/génétiques en République du Bénin.
- Recenser toutes les dispositions réglementaires modernes, coutumières et bioculturelles, préciser si possible les types de ressource concernées.
- Répertorier les différents types et formes d'accès aux CT liées aux ressources génétiques existants à ce jour
- Répertorier les modalités/ conditions d'obtention / délivrance des autorisations d'accès aux CT liées aux ressources génétiques
- Evaluer le degré d'efficacité de ces autorisations d'accès aux CT liées aux ressources génétiques
- Faire ressortir les impacts de ces dispositions d'accès aux CT sur le statut socio-économique des communautés et le niveau de conservation des ressources génétiques
- Identifier les structures, les processus et Autorités chargées de la délivrance des titres d'accès au niveau des différentes structures répertoriées et différents cadres répertoriés.
- Analyser la pertinence de tous les résultats en rapport aux directives du Protocole de Nagoya sur l'APA.

➤ Résultats de la consultation

Globalement, la situation n'est pas différente de ce qui est constaté au niveau de l'accès aux ressources biologiques/génétiques.

Le principal résultat de la consultation est que :

Au niveau du cadre institutionnel, législatif et réglementaire : l'arsenal juridique existant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des patrimoines culturels ne prend pas en compte de façon spécifique les connaissances, les pratiques, les innovations et les arts promus par les communautés locales. Ainsi, la protection, la conservation et la définition de l'accès aux connaissances traditionnelles restent parcellaires ; elles ne sont pas partie intégrante d'un cadre réglementaire rigoureusement établi (cf. CeSaReN (2013) : Inventaire et analyse des dispositions

réglementaires, coutumières, institutionnelles et bioculturelles sur l'accès aux connaissances traditionnelles liées aux ressources biologiques et génétiques au Bénin.

Au niveau des dispositions coutumières et bio culturelles

Les connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques sont d'une grande importance écologique, socio-économique et culturelle. Cette utilité est si bien comprise par les communautés qui ont mis en place des mécanismes de gestion durable et d'accès contrôlé. De ce fait, les conditions d'accès aux connaissances traditionnelles varient en fonction des groupes et acteurs en présence. De nombreuses connaissances traditionnelles « modernisées » sont gérées directement par l'Etat et, parfois par les chercheurs. Cependant, pour les connaissances typiquement traditionnelles, le principal mode d'accès est l'héritage (de père en fils). On observe également d'autres formes d'accès tels que : le don, l'achat auprès des détenteurs, l'échange de connaissances entre détenteurs, la formation/ information directe auprès d'aînés, l'accès au travers rites et rituels, etc.

Houngnihin et *al.* (2012) ont souligné que la consécration des forêts aux divinités ancestrales est l'une des formes endogènes d'accès aux connaissances traditionnelles. Ces techniques permettent de constituer des jardins botaniques et écologiques dans lesquels on ne fait des prélèvements que pour des besoins nutritionnels, médicaux et rituels et pour la collecte du bois mort. L'implantation des sanctuaires communautaires et les rites qui se déroulent dans les forêts attestent de la prise en charge de ces entités naturelles par les communautés. Lieux sacrés des libations et des initiations, ces forêts sont placées sous l'autorité d'un responsable religieux. De ce fait, à la nécessité pour tous de respecter les interdits communautaires (défense de couper des arbres par exemple), s'ajoutent des sanctions qui varient selon la gravité de la faute : simple avertissement, amende, envoûtement ou mort.

Ainsi, dans maintes situations, l'accès aux connaissances traditionnelles a été associé aux faits culturels et culturels grâce auxquels les écosystèmes ont pu jouir, pendant longtemps, d'une conservation durable.

Par ailleurs, face au risque de destruction des couverts forestiers et de disparition des plantes médicinales, la tendance va aujourd'hui vers la création de jardins de plantes médicinales par les associations de guérisseurs traditionnels sous l'encadrement ou non du Ministère de la Santé.

« Au niveau coutumier, il y a des règles et l'accès aux connaissances traditionnelles est réglementé. Les normes varient selon les communautés. On s'appuie sur la nécessité de servir l'aîné, la moralité, les capacités d'assimilation ; c'est dans un processus de formation continue » (Praticien de la médecine traditionnelle).

Bossou et Akpona (2013) ont, par ailleurs, analysé les formes d'accès aux plantes qui permettent de limiter les pressions anthropiques ou qui régulent l'accès à la ressource par les tiers (personnes non autorisées ou non initiées) : l'utilisation d'espèces végétales pour haies ou clôtures vivantes (*Newbouldia laevis*, *Dracaena arborea* et *Jatropha curcas*) et la protection ou la plantation d'espèces végétales à forte valeur commerciale, médicinale ou magico-religieuse.

L'accès aux connaissances traditionnelles est articulé autour des critères principaux suivants :

- la confiance : l'utilisateur potentiel devra réussir à instaurer un climat de confiance avec le détenteur. Cette confiance se met en place dans la durée ; elle impose parfois que le demandeur établisse sa résidence dans le même milieu que le détenteur du savoir ;
- l'initiation aux registres normatifs locaux ;
- l'humilité et le respect de l'aîné ;

- etc.

Cette démarche est explicitée à travers les propos suivants :

« On se rapproche des aînés qui te disent comment procéder pour accéder à la connaissance. On te montre comment vénérer les ancêtres, les divinités... A ton arrivée, on te demande des choses, de l'argent, des liqueurs, et il y a des jours précis ; Il y a aussi des endroits auxquels tu ne peux accéder. Tu peux être aussi interné pour mieux apprendre. Tu devras devenir d'abord Vodunsi » (Chef de culte traditionnel).

Mais, de nos jours, en raison du fait que les formes traditionnelles d'accès ne sont pas documentées, prédéfinies et transcrites, elles sont sujettes à disparition. Ainsi, de nombreuses personnes, institutions et laboratoires nationaux comme étrangers y ont accès sans aucune forme de procédure et de déontologie. Ces derniers deviennent propriétaires des connaissances collectées auprès des individus et des communautés.

Aujourd'hui, tout est ouvert, tout est parti à l'étranger. Les Blancs sont aujourd'hui devenus Vodunon et Vodunsi. On découvre subitement tout dans les livres. Beaucoup de nos connaissances sont dans les bibliothèques, les livres. Ceux qui ont livré des connaissances heureusement n'en possédaient pas assez. Ils n'étaient pas au courant. Avec mon analyse, je constate qu'il reste encore beaucoup de choses non écrites et non connues des étrangers. Heureusement, certaines connaissances sont toujours cachées. (Chef de culte traditionnel).

Aujourd'hui, le pouvoir de l'argent prédomine sur toutes les formes traditionnelles d'accès. Et dans ce registre, les acteurs étrangers plus nantis, semblent privilégiés. L'accès aux connaissances est directement négocié avec le détenteur local, souvent le chef traditionnel, qui officie au nom du groupe local.

« Avant, c'était plus difficile, parce qu'il faut d'abord mettre en confiance le détenteur. Aujourd'hui, rien n'est structuré ; l'argent peut tout ; la relation personnelle que vous mettez en place avec le détenteur. L'argent domine tout, la pauvreté aide à obtenir facilement les savoirs. Ces savoirs se transmettent aujourd'hui aux expatriés qui sont entrés dans nos couvents, au prix de quelques billets de banque et des liqueurs ; tout part ». (Responsable d'ONG nationale).

D'autres acteurs insistent sur le fait qu'indépendamment des questions financières, la confiance est plus accordée aux étrangers qu'aux acteurs nationaux. Cette appréciation qui peut être rapportée aux tendances lourdes de la société béninoise, est cependant à nuancer en raison du rôle que jouent les « intermédiaires nationaux » qui assurent la liaison entre les acteurs étrangers et les populations locales.

« Le Blanc ne peut aller voir les communautés locales de lui-même. Il passe toujours par un intermédiaire ; et ils n'ont jamais intérêt que ces populations sortent de la précarité » (Responsable d'ONG nationale).

3.2.3.2. *Elaboration de la stratégie et du cadre opérationnel de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA.*

L'équipe de consultant chargée d'aider à l'élaboration de la stratégie et du cadre opérationnel de mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA a eu pour mission globale de faciliter le

déroulement du processus et la coordination des cadres de réflexions y afférents pour déboucher sur une stratégie nationale sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (SPAN_APA). Spécifiquement, elle a eu à :

- Animer les échanges entre acteurs aux fins de l'identification des ingrédients susceptibles de servir de base pour une stratégie nationale APA notamment :
 - o le diagnostic de base pour identifier l'existant en matière d'APA.
 - o l'identification des options et choix stratégiques sur la base de l'analyse de l'existant
 - o la définition des options et choix à opérer
 - o la formulation de la vision, des objectifs, principes et priorités de la stratégie
- Proposer une stratégie doublée des grandes lignes d'un cadre opérationnel.

➤ **Résultats de la consultation**

Des concertations ont eu lieu avec le Point Focal APA (PF-APA) pour définir les principaux domaines d'intervention et les thématiques pertinentes à prendre en compte dans le contexte béninois. L'équipe d'experts a démarré la formulation de la SPAN-APA. Des propositions de vision, d'objectifs nationaux, des orientations et axes stratégiques et des objectifs stratégiques ainsi que les grandes lignes d'action ont été formulés.

Un atelier a été organisé au profit des Parties Prenantes pour échanger sur cette phase avant d'aller plus loin dans les actions requises pour atteindre les résultats souhaités. Au cours de l'atelier les participants ont :

➡ dans un premier temps :

☞ fait des suggestions d'amélioration des produits ci-après générés par les consultants à partir de l'exploitation des résultats du processus international de négociation du Protocole APA et ceux du processus de planification et de concertation mis en œuvre par le Bénin avec l'appui de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA (IRCA) et la GIZ depuis 2008 :

- les éléments d'état des lieux de l'APA (existant en matière d'APA et perspectives).
- les éléments de la stratégie (vision, orientations stratégiques, axes stratégiques, etc.).

➡ dans un second temps :

☞ échangé sur les grandes lignes d'actions

☞ formulé des recommandations pour la suite du processus

Un deuxième atelier a permis d'apprécier la prise en compte des observations des Parties Prenantes et échanger sur les aspects relatifs aux modalités de mise en œuvre de ladite stratégie.

Le troisième atelier prévu pour la validation du premier draft de la stratégie n'a pu se tenir en raison d'insuffisance de ressources financières.

Par ailleurs, l'une des recommandations importantes formulée par le comité national APA est que le choix des orientations pour les options stratégiques identifiées pour l'APA au Bénin doit se faire dans un cadre plus important et plus large que le comité APA. A cet effet, il a souhaité qu'avant la finalisation du document de stratégie, un atelier de haut niveau devra être organisé pour mieux éclairer les décideurs des ministères impliqués dans la mise en œuvre de l'APA afin que les orientations stratégiques par rapport aux options identifiées soient prises de façon éclairée et en toute connaissance de cause. L'ONG a été sollicitée pour rechercher l'appui technique d'expert auprès de l'IRCA.

3.2.4. Résultat 3 : Les mécanismes de participation des parties prenantes sont définis et les renforcements des capacités sont assurés

Le mécanisme de participation des parties prenantes a été élaboré au cours d'un atelier d'échanges sur l'élaboration du cadre national APA tenu à Grand-Popo du 23 au 25 avril 2013

C'était un cadre d'organisation des acteurs de la mise en œuvre de l'APA à mieux aborder ce processus complexe sur la base de considérations, de méthodes et approches de communication et de diagnostic adaptés aux contexte béninois. L'atelier a permis de :

- Informer les participants sur les fondements et principes d'un cadre national APA avec accent particulier sur la stratégie nationale APA.
- Réfléchir avec les participants sur les grandes orientations de la stratégie nationale APA
- Définir les étapes et modes de collaboration dans l'élaboration de la stratégie

Les participants sont arrivés d'institutions ou de structures engagées dans la promotion de la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit des professionnels de l'environnement, des chercheurs, des universitaires, des cadres des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de l'APA, de représentants des communautés locales, des ONG actives dans le domaine, de représentants du secteur privé, des utilisateurs et fournisseurs nationaux, association de praticiens de la médecine traditionnelle. Afin d'assurer l'impact de l'atelier, une attention toute particulière a été portée sur la pluridisciplinarité des participants.

L'atelier a été modéré et facilité par trois (03) participants Internationaux mis à disposition par l'IRCA:

- Initiative APA : 01 (Barbara Lassen)
- Consultants : 02 (Kathrin et Hugues Quenum)

➤ Résultats

Pour rendre les résultats de l'atelier et visible et immédiatement exploitables, l'élaboration du mécanisme de participation des parties prenantes est basée sur le cas concret de l'élaboration de la stratégie nationale APA.

Il a permis d'engager un dialogue avec les personnes responsables de la mise en œuvre de l'APA et de les doter de connaissances et d'habiletés méthodologiques et conceptuelles pour s'appliquer à cette tâche. Ils ont été en mesure d'analyser les interactions entre les différentes parties prenantes et, conformément aux missions qui leur sont propres, d'élaborer et de conduire des processus bien conçus, notamment la définition et la communication de leurs propres rôles et de leurs positions dans ce processus complexe.

Ainsi, les étapes ci-dessous ont fait objet d'échange et leurs produits constituent le mécanisme de participation des parties prenantes.

3.2.4.1. *Stratégie APA et processus à suivre*

La clarification du processus devant conduire à l'élaboration de la stratégie APA au Bénin et la démarche proposée est résumée dans la figure 1.

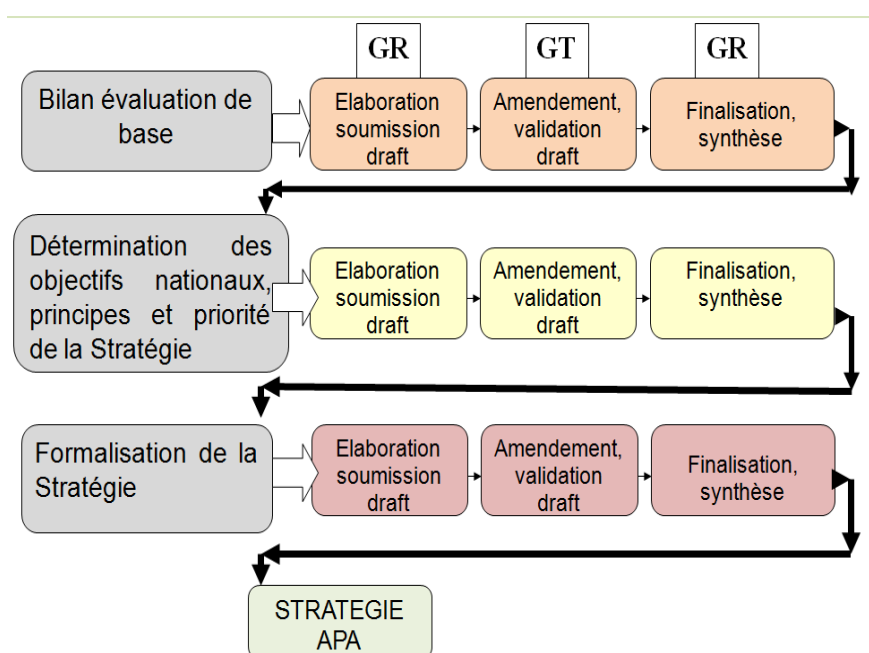


Figure 1. Démarche pour atteindre la stratégie APA.

Les participants à l'atelier ont compris à travers cette communication le lien entre les outputs de l'atelier et la suite du processus. Ils ont cependant formulé la recommandation d'insérer dans le processus l'endossement politique du pays à travers une adoption de la stratégie.

3.2.4.2. *La contribution et implication des parties prenantes et l'accord pour les prochains pas.*

Les groupes de travail mis en place ont été fondés sur les provenances comme présentés ci-dessous et la démarche suivie à consister à répondre à des questions qui permettent d'atteindre les objectifs de l'atelier.

Travail par catégories d'acteurs

- Enseignement supérieur et Institution de recherche
- MAEP et ProAGRI
- Commerce industrie et secteur privé
- Santé +relation avec les institutions +Ministère de la justice
- ONG+ communauté+tradithérapeutes

Taches

- Qu'est-ce que vous (qui êtes ici) pourriez faire pour contribuer à l'avancement du processus ?
- quels autres acteurs en votre sein (qui ne sont pas présents ici) qui devraient être impliqués dans ce processus et de quelle manière le ferez-vous ?

Tableau 2. Synthèse des résultats.

Partie Prenante	Quelle pourrait être votre contribution pour avancer dans le processus	Quels autres acteurs en votre sein (qui ne sont pas présents ici) devraient être impliqués dans ce processus et de quelle manière le ferez vous ?	
		Acteurs à impliquer	Stratégie d'implication
Enseignement supérieur et recherche	Répertoire de toutes les institutions s'occupant de la valorisation des CT Introduction de l'APA dans les curricula existants Sensibiliser/former détenteurs ST sur obtention de titres de protection sur les CT Elaboration charte d'éthique pour labos de recherche Intensifier l'accompagnement des détenteurs des CT pour la valorisation Participer au processus d'identification des CT Compilation des données existantes sur les RG et leur mise à disposition	Biochimistes, Nutritionnistes, Médecins, Socio-anthropologues, Zoologues-entomologies, Physiologistes	Atelier de restitution au niveau de la communauté universitaire
MAEP ET PROAGRI	Elaboration de la stratégie APA et du plan d'actions Analyse du cadre législatif et réglementaire Réflexion sur les éléments du cadre	Direction des pêches Direction de l'élevage	Information et échange sur l'importance APA et Processus dans lesquels MAEP est impliqué

	en collaboration avec le MEHU		
ONG, Communautés et praticiens de la médecine traditionnelle	Une large consultation Augmentation de jardins de plantes médicinales Discussion sur les protocoles com. Détenteurs des CT bien informés Stratégie APA élaborée et validée Inventaire des RG	Réseau SALEM, Forum Biodiversity, Coalition verte, ANAPRAMETAB, JINUKUN, Jeunesse sans frontière. Dignitaires des Forêts Sacrées, Les autres ONG intervenants dans le domaine ONG BEES ECO ECOLO CIPCRE CREDI SYNERGIE PAYSANNE EDD AQUADED CHASSEURS PNOPPA	Séance de restitution à la base (ONG, CAL, TRADI) Continuer les séances d'informations et de sensibilisation Recueillir les avis pertinents des autres acteurs et faire un feedback au PF APA Information et sensibilisation des dignitaires des Forêts Sacrées et des autres ONG intervenants dans le domaine Contact direct Bouche à oreille, Radio de proximité Email

A la suite de ce travail, des activités prioritaires nécessitant peu ou pas de moyens ont été évoqués (tableau 3).

Tableau 3. Accords sur les prochains pas.

Quoi ?	Qui ?	Avec qui ?	Quand ?
Mettre en place du comité national APA	Point focal	Personnes ressources	Fin Mai
Développer un projet de stratégie APA	Point focal	Personnes ressources	Fin 2013
Faire un inventaire de textes législatifs et réglementaires par rapport à l'APA	Point focal	Représentants des ministères concernés et juristes	Fin juillet
Faire un inventaire des connaissances traditionnelles et la santé humaine	Min Santé	Groupe d'expert pluridisciplinaire	Fin septembre
Actualiser le répertoire des détenteurs des CT	Min Santé	Groupe d'expert pluridisciplinaire	Fin septembre
Recenser les documents existants des RG au Bénin	Jardin botanique et zoologique UAC	PF APA, herbier national, Bioversity, LEA, INRAB,	Fin 2013
Formalisation du comité National APA	Point focal	Acteurs non étatiques présents ici	Fin septembre

3.2.4.3. Participer aux ateliers de révision de la SPANB afin d'y appuyer la prise en compte de l'APA

Le Directeur Exécutif de CeSaReN ONG a participé à tout le processus de révision de la SPANB 2011-2020. Ceci a renforcé la veille pour la prise en compte effective de l'APA et sa budgétisation comme indiqué dans les tableaux 4 et 5 ci-dessous.

Tableau 4. Extrait de la planification des actions retenues pour la SPANB 2011-2020

Objectif stratégique 17 : Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation			
Assurer l'intégration de la loi nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, dans les politiques, stratégies et dans les programmes d'éducation	Point Focal CDB PF sectoriels DGPD/MDEAP CNB	ONG Associations professionnell OSC	1. Disponibilité du document validé sur la Stratégie nationale APA 2. Disponibilité des textes législatif et réglementaires régissant l'APA au Bénin
Préparer les textes réglementaires d'application de la loi au Bénin et assurer leur large diffusion et vulgarisation	Point Focal APA Comité nat. APA Cabinet M/Environnt	CNB PF sectoriels ONG	3. Pourcentage des parties prenantes ayant effectivement intégré les principes, directives et
Mettre en place le cadre juridique, institutionnel formel adéquat à la mise	Point Focal APA Comité	CNB; ONG PF sectoriels	

en œuvre de la stratégie	nat. APA Cabinet M/Environnement	Assoc. profess	mécanismes APA dans leurs programmes d'actions
Elaborer de concert avec les parties prenantes (utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques), la stratégie nationale APA qui définit les règles et mécanismes de partage	Point Focal APA Comité nat. APA CNB	ONG PF sectoriels Assoc. profess Partenaires	
Fournir une assistance technique pour la recherche et l'utilisation des ressources génétiques qui créent de la valeur	Point Focal APA Comité nat. APA Instituts Recherche	ONG PF sectoriels Partenaires	

Tableau 5. Extrait de la synthèse de l'évaluation des coûts de la SPANB 2011-2020

Axe 4 : Renforcement de la contribution de la BD au bien-être et à la formation des revenus		Coûts estimés (millions FCFA)
But stratégique F : Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes		5990
	Objectif stratégique 16 : Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone	5540
	Objectif stratégique 17 : Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	450

4. PERSPECTIVES/CONCLUSION

La finalisation et la validation de la stratégie nationale APA et son internalisation, le développement d'un cadre juridique approprié (lois, règlements, normes, etc.) et la capitalisation de l'expérience béninoise (comme cas d'exemple réussi de coopération ONG-Initiative de Renforcement des Capacités APA- Gouvernement) sont, entre autres, les activités qui constituent la suite logique du processus de mise en œuvre nationale du Protocole APA.

L'APA étant une thématique nouvelle très complexe pour laquelle nos pays disposent de très peu d'experts juristes, l'élaboration du cadre législatif et des normes ne sera pas conduite de façon théorique à travers une simple consultation à réaliser uniquement par des experts juristes environnementaux. Le processus théorique sera nourri par d'activités concrètes APA intégrant Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés etc. A cet effet, il sera procédé au renforcement des capacités des parties prenantes et des communautés locales en particulier en vue de l'élaboration de Protocoles Communautaires (PC) en lien avec les principes du Protocole (APA) et en partenariat avec les Communautés, les chercheurs/utilisateurs, secteur privé etc. afin d'y tirer des éléments concrets de CPCC, de CCCA, et autres éléments pouvant affiner le cadre juridique à élaborer, etc.

Pour y parvenir, l'ONG CeSaReN travaillera en synergie avec le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP) où un travail important de mobilisation des communautés à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre de plan simple de gestion durable desdites forêts est réalisé en vue d'améliorer les revenus des populations riveraines. A cet égard, s'agira en outre, pour l'ONG CeSaReN de :

- renforcer les plans simples de gestion participative de 02 de ces forêts sacrées élaborés par le PIFSAP par des Protocoles Communautaires (PC) en lien avec les principes du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA).
- Renforcer les capacités des communautés riveraines des FS sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques sur des bases concrètes ou des études de cas réels (APA).
- Augmenter le revenu des populations à travers des activités de promotion des chaînes de valeur, les mécanismes opérationnels et les procédures découlant de l'APA sur certaines ressources génétiques (espèces) des FS.

5. REMERCIEMENTS

Remerciements



THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

- *Pour le soutien technique et financier à l'ONG CeSaReN et à la mise en œuvre de l'APA au Bénin*
- *Pour son soutien à la formation d'une équipe importante de béninois à l'APA*

giz



Pour les efforts consentis au niveau national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
Pour le suivi technique et financier des activités de l'ONG CeSaReN

Et

ProAGRI